




## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit  
Identification du mélange:  
Dénomination commerciale: **EPOLIT<sup>®</sup> UREA Foil 300 B**
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Usage recommandé : Composant B d'un système de polyurée, préparation à base d'amines  
Usages déconseillés : Toutes les utilisations ne figurant pas parmi les usages recommandés
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité  
CEFORA Sarl  
Z.A.C En Prêle – 01480 Savigneux - France  
Téléphone +33 4 74 08 47 03 Fax +33 4 74 00 89 68  
8h-12h / 14h-17h du lundi au vendredi  
Personne chargée de la fiche de données de sécurité: [contact@cefora.fr](mailto:contact@cefora.fr)
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence  
CEFORA Sarl  
Kurt Ramspeck  
GSM : + 33 6 20 55 21

## SECTION 2 : Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement CE 1272/2008 (CLP) :
- |   |                   |  |
|---|-------------------|--|
|  | Acute Tox. 4      | H302 Nocif en cas d'ingestion  |
|   | Eye Irrit.2       | H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  |
|   | Skin Irrit.2      | H315 Provoque une irritation cutanée   |
|   | Skin Sens.1       | H317 Peut provoquer une allergie cutanée   |
|  | Skin Corr. 1A     | H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.                 |
|   | Eye Dam.1         | H318 Provoque des lésions oculaires graves   |
|  | Aquatic Chronic 2 | H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
- 2.2. Éléments d'étiquetage  
Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008. Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.  
Pictogrammes de danger:



## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

- 3.1. Substances  
N.A.
- 3.2. Mélanges  
Description : Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.  
Composants dangereux :

Nom des composants		
CAS : 9046-10-0 Numéro CE :	Polyxypropylénediamine ⚠ H302 ⚠ H314 ⚠ H411	40 – 80%
CAS : 68479-98-1 Numéro CE : 612-130-00-0	Diéthylméthylbenzènediamine ⚠ H312/H302 ⚠ H319 ⚠ H400/H410	10 – 30%
CAS : 64852-22-8 Numéro CE :	Glyceryl poly (oxypropylene) triamine ⚠ H315 ⚠ H318	5 – 20%
CAS : 106264-79-3 Numéro CE : 612-113-00-8	6-Méthyl-2,4-bis (méthylthio) phénylène-1,3-diamine, 2-Méthyl-4,6-bis(méthylthio) phénylène-1,3-diamine ⚠ H400/H410 ⚠ H317 ⚠ H302	1 – 8%

#### SECTION 4: Premiers secours

##### 4.1 Description des premiers secours

**Inhalation :** Consulter un médecin immédiatement. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil respirateur autonome. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

**Ingestion :** Consulter un médecin immédiatement. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

**Contact avec la peau :** Consulter un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.

**Contact avec les yeux :** Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil respirateur autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Note au médecin traitant : Traitement symptomatique et thérapie de soutien comme indiqué. Après une exposition sévère le patient doit être gardé sous contrôle médical pendant au moins 48 heures. Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez vous à la section 11.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Ce produit est nocif pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations face au vent.

Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition : Non disponible.

Procédures de surveillance recommandées :

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses

### 8.2. Contrôles de l'exposition :

Contrôle de l'exposition professionnelle : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Protection des mains Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

Protection de la peau : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales :

Etat physique : Liquide

Couleur : Proche RAL 7032

Odeur : Ammoniacal

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 10.5

Point d'éclair : Coupe fermée : 185°C (>365°F)

Densité relative : 0.99

Solubilité : Partiellement soluble dans les substances suivantes : l'eau froide

Viscosité à 25°C : 280 m.Pa.s

### 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Contact avec la peau : Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures.

Contact avec les yeux : Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage
Polyoxypropylénediamine	DL50 Cutané	Lapin	2090 mg/kg
	DL50 Orale	Rat	480 mg/kg

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique  
Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleurs stomacales  
Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur  
ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître  
Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur,  
larmoiement , rougeur  
Organes cibles : Peut causer des lésions aux organes suivants: poumons, peau, œil,  
cristallin ou cornée.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Polyoxypropylénediamine

Toxicité marine Aiguë CI50/72h 135 mg/l (algues)

Toxicité sur daphnie Aiguë CE50/48h 15 mg/l

Toxicité aquatique Aiguë CL50/96h >100 mg/l (poisson)

Diéthylméthylbenzènediamine

Toxicité sur daphnie EC50/48h 0.5 mg/l

6-Méthyl-2,4-bis (méthylthio) phénylène-1,3-diamine,2-Méthyl-4,6-  
bis(méthylthio) phénylène-1,3-diamine

Toxicité marine CL50/72h 7.6 mg/l (alge verte Selenastrum capricornutum)

Toxicité bactérielle IC50 (3h) 1000 mg/l (boue activées)

Toxicité sur daphnie CE50/48h 0.9 mg/l

Toxicité aquatique CL50/96h 7.3 mg/l (truite arc-en-ciel)

NOEC 1.9 mg/l

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme  
pour l'environnement aquatique.

Difficilement biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles

### 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles

### 12.5 Résultat des évaluations PBT et VPBV : Non applicable

### 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de  
collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits  
devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de  
l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les  
autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement  
et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Catalogue Européen des déchets Il faut dans tous les cas appliquer toutes les lois  
locales régionales et nationales ainsi que les directives européennes. Il appartient à  
l'utilisateur final de déterminer le code des déchets spécifique à chaque secteur industriel  
en utilisant le code Européen approprié du catalogue européen des déchets. Il est  
recommandé que tous les détails soient indiqués par le responsable des déchets.

Déchets dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de  
déchets dangereux.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA UN2735

14.2 Nom d'expédition

ADR Amines, liquid, corrosive, N.O.S. (Polyoxypropylénediamine)  
 IMDG Amines, liquid, corrosive, N.O.S. (Polyoxypropylénediamine)  
 IATA Amines, liquid, corrosive, N.O.S. (Polyoxypropylénediamine)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe ADR/RID 8  
 N° ONU 2735  
 Label 8  
 Groupe d'emballage II  
 Code Classification C7  
 Numéro d'identification du danger 80  
 Consignes de sécurité (transport routier) CEFIC  
 80GCT1-II+III

IMG



Classe IMDG 8  
 N° ONU 2735  
 Label 8  
 Groupe d'emballage II  
 N° EMS F-A, S-B

OACI/IATA



Classe OACI/IATA 8  
 N° ID ONU 2735  
 Label 8  
 Groupe d'emballage II

**SECTION 15: Informations réglementaires**

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE)n°1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP

Pictogrammes de danger :



Mentions de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H315 Provoque une irritation cutanée  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Prudence :

P260 Ne pas respirer les fumées

P262 Éviter le contact avec la peau

P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

P303+P361+P353 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

P280 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

P309+P315—EN CAS d'exposition ou d'un malaise consulter immédiatement un médecin. (si possible lui montrer l'étiquette).

P501 – Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

P273 – Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient : Polyoxypropylènediamine, Diéthylméthylbenzènediamine, Glyceryl poly (oxypropylene) triamine, 6-Méthyl-2,4-bis (méthylthio) phénylène-1,3-diamine, 2-Méthyl-4,6-bis(méthylthio) phénylène-1,3-diamine

Utilisation du produit : Applications uniquement industrielles.

#### **SECTION 16: Autres informations**

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER. LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.